

« BÂTIMENTS RESPONSABLES, USAGES ET CONFORT » : LE GROUPE DE TRAVAIL RBR 2020-2050 DU PLAN BÂTIMENT DURABLE PUBLIE UNE NOUVELLE NOTE THÉMATIQUE

Paris, le 3 novembre 2017

Le groupe de travail « Réflexion Bâtiment Responsable 2020-2050 » publie une nouvelle note thématique autour des usages et confort dans les bâtiments performants de demain. L'occasion de faire le point sur les retours d'expérience de la RT 2012 et de plaider pour une prise en compte de scénarios de confort et d'usages dans la future réglementation.

À l'issue d'une phase de consultation de plusieurs semaines et après avoir reçu plus de quatre-vingts contributions, le groupe de travail RBR 2020-2050 du Plan Bâtiment Durable publie la version finale de sa note intitulée « Bâtiments responsables, usages et confort : quelles lignes directrices pour demain ? »

Prise en compte des usages : quels enseignements des réglementations en vigueur ?

Alors qu'une expérimentation est en cours pour préfigurer la future réglementation en matière de construction, il convient de s'interroger sur les retours d'expérience des précédentes réglementations afin d'en tirer les leçons nécessaires. Cette note explore ces retours d'expériences sous l'angle de la prise en compte des usages et du confort des occupants en replaçant leurs préoccupations au centre de l'analyse.

Si les sources de surconsommations constatées dans certains bâtiments BBC sont multiples, elles ne proviennent pas nécessairement d'aspects purement techniques. En effet, le rôle des occupants et l'usage qu'ils feront du bâtiment sont tout aussi importants qu'une bonne conception/réalisation/maintenance pour assurer un bon niveau de performance du bâtiment.

L'usage effectif peut ne pas correspondre au mode d'occupation prévu par le concepteur et rendre ainsi un bâtiment moins performant que prévu. De plus, il apparaît qu'une « prise en main » du logement est nécessaire avec un bâtiment très performant, et cela afin que l'utilisation et la maintenance des équipements soient la plus efficace possible : les enjeux de pédagogie auprès des occupants sont réels.

De ces retours d'expériences, la note dégage deux aspects à prendre en compte en vue des futures réglementations : la multiplicité des modes de vie et des usages qui peuvent être faits d'un même bâtiment par différents occupants et la nécessaire pédagogie vis-à-vis de ces mêmes occupants afin de favoriser une utilisation performante du bâtiment.

Le confort dans un bâtiment, une notion complexe à appréhender : vers une remise en cause "du" 19 °C

Au-delà de la prise en compte des différentes possibilités d'usages, la note s'interroge sur la manière dont le bâtiment peut devenir un espace confortable et source de bien-être pour son occupant. Cela suppose de s'intéresser aux différentes dimensions du confort : thermique, acoustique, qualité de l'air, lumière, biophilie. Même en ayant une approche spécifique à chaque dimension, il apparaît encore difficile d'intégrer le confort dans la réglementation tant il est personnel et lié à ses propres culture, histoire, ressenti.

Les auteurs constatent par exemple le lien étroit entre l'absence de contrainte ressentie par l'habitant et le sentiment de bien-être et confort. Si ce constat est appliqué à la dimension thermique du confort, cela revient à interroger la consigne du 19 °C fixée par la RT 2012. Le degré de satisfaction des occupants dépend de la liberté qu'il leur est laissé de régler le chauffage, de pouvoir ouvrir les fenêtres, etc. ; cette liberté semble peu compatible avec les 19 °C. **Cette idée ouvre la porte à une évolution réglementaire de taille pour les bâtiments neufs : la possibilité pour l'usager de disposer d'une certaine liberté dans la fixation de sa température de confort hivernal. En tenant compte du niveau élevé de performance atteint par les bâtiments sur les cinq usages réglementaires, le coût environnemental de l'abandon de la température de référence de 19 °C serait limité.** Cet abandon, ou tout du moins, la variabilité de cette température de consigne, serait un facteur important de satisfaction et donc de confort pour l'occupant.

Des scénarios de confort et d'usages à prendre en compte dans le processus de conception

Aujourd'hui, la réglementation fixe un unique scénario conventionnel, souvent éloigné de la réalité d'usage du bâtiment. Cet unique scénario, bien que compréhensible, peut pousser à concevoir des habitats n'offrant aucune souplesse d'utilisation et pour lesquels un usage non conforme pourra avoir des conséquences négatives importantes, tant en termes de performance du bâtiment que de confort pour son occupant.



Pour construire des bâtiments qui soient source de confort et de bien-être pour chacun de leurs occupants, il serait souhaitable de pouvoir apprécier la « souplesse » de chaque projet dès sa conception, c'est-à-dire sa capacité à s'adapter à des usages variés tout en atteignant les niveaux de performance souhaités. Ces aspects peuvent être explorés via l'utilisation de scénarios en phase conception. Ces scénarios peuvent intégrer différents usages mais également venir tester la « souplesse » de chaque paramètre vis-à-vis d'un objectif de performance fixé, par exemple la possibilité de faire varier la température de quelques degrés tout en restant à un niveau BBC.

Cette démarche de scénarisation des usages nécessite d'être appréhendée très en amont et impacte assurément le temps d'études. Mais c'est certainement indispensable pour construire des logements non seulement sobres et robustes, mais également désirables pour ceux qui y résident.

Cette note sera présentée lors d'une conférence au Mondial du Bâtiment le mardi 7 novembre de 16 h à 16h45 (Hall 5A (entrée) - Forum Construire & Rénover Durable).

La note complète est téléchargeable sur le site du Plan Bâtiment Durable :

<http://www.planbatimentdurable.fr/note-thematique-batiments-responsables-usages-et-r253.html>

Cette note fait partie d'une série de notes thématiques régulièrement publiées par le groupe de travail « RBR 2020-2050 ». Rédigées par les membres du groupe, elles sont soumises dans un premier temps, en version provisoire, à une large consultation publique en ligne. Les contributions sont ensuite analysées par le groupe et prises en compte dans la version finale. Pour mémoire, le groupe de travail « RBR 2020-2050 » est co-présidé par Christian Cléret (Novaxia) et Alain Maugard (Qualibat). Ils rassemblent autour d'eux une trentaine de personnalités qualifiées et ont vocation à proposer une vision prospective et partagée des lignes forces des bâtiments responsables à l'horizon 2020-2050.

Les précédentes notes publiées :

- *[« Vers des bâtiments bas carbone »](#)*
- *[« BEPOS, photovoltaïque et réseau électrique »](#)*
- *[« Immobilier et bâtiment: cinq questions de prospective sur valeur et économie »](#)*

Le Plan Bâtiment Durable

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, présidé par l'avocat Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics.

En savoir plus : www.planbatimentdurable.fr

Contact presse

Marie GRACIA, chargée de mission, Plan Bâtiment Durable

01 40 81 92 09 – 06 65 08 75 39

marie.gracia@developpement-durable.gouv.fr

www.planbatimentdurable.fr

Twitter @PlanBatiment